Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique. ______

Service de l'enseignement

de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 07 Jul 2006 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Gérard BOUILLOT Secrétaire général Pédération ens. prom. sociale catholique Secrétariat Général Ens. Catholique avenue B.Mounier 100 1200 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4003

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

: ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E) Section

Classement :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence :

955120S20S2

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement Domaine
		955120S20S2	BSS
4003 S	ESTHETICIEN (NE) SOCIAL (E)	95512052052	
4003 U 1	FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION A LA SANTE	95511202182	ESST 901
	POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'AMBLIORATION DU		
	BIEN-ETRE DES PERSONNES		
4003 U 2	TECHNIQUES ET PRATIQUES ESTHETIQUES COMPLEMENTAIRES	832108U21S2	ESST 805
4003 U 3	STAGE : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)	95512202182	ESST 901
4003 U 4	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)	955120U22S2	BSSQ 901

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

f. O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicole SCHETS Directrice

Dos	ie interne de l'accusé de réception sier reçu à l'administration le 2006-06-13 - e d'application prévue le	Ouverture au plus tôt le 2006-07-10
No.dossier	Libelle Périodes : Total Base Auton. Pres.el	Clas Bncadr.
4003 S	ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(B) 500 234 56 210 Remarque: SI CONCIL:OUVERTURE AU PLUS TOT 05/ Code: 9551.2052 Orientation Domaine de formation: 961	ESS 40 09/06 ::
4003 U 1	FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'AMELI BIEN-ETRE DES PERSONNES 216 174 42 0 Remarque; SI CONCIL: OUVERTURE AU PLUS TOT 05/Code: 9551120000000000000000000000000000000000	DRATION DU
4003 U 2	no C	0
4003 U 3	2-1901	RSST 30 09/06 ::
4003 U 4		10
		Nicole Schets Directrice
	BE A L'ADMINISTRATION : 1 6 JUIN 2006 BR A L'INSPECTION :	RETOUR DE L'INSPECTION : / /
	RE A L'INSPECTION :	
RECEPTION A	L'INSPECTION : / /	INSPECTEUR :
ENVOI INSPEC	CTEUR : / / RETOUR SOUHAITE : .	. / / BFFBCTIF : / /
RENVOI INSPI	SCTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : / /	·
CONCILIATION	N : DOSSIER TRANSMIS LE : / /	RETOUR LE : / /

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . / . . / . .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

.....

DOCUMENT 8 ter	D	00	CU	JM	EN	T	8	te	(
-----------------------	---	----	----	----	----	---	---	----	---

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1	La présente demande émana du réseau .	

0	(1)	Communauté	française
---	-----	------------	-----------

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot

Date et signature (2): 13 juin 2006

2. Intitulé de la section : (2)

ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)

CODE (3)	95	51	20	Slo	S2	
----------	----	----	----	-----	----	--

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

- 4. Classement de la section :
 - (1) Enseignement secondaire du degré : O (1) inférieur
- (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur					
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil	supérieur (1)		
Technique	0	Technique	0		
Economique	0	Economique	О		
Paramédical	О	Paramédical	О		
Social	О	Social	0		
Pédagogique	0	Pédagogique	0		
Agricole	0	Agricole	О		
Maritime	О	Maritime	0		

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat d'esthéticien(ne) social(e) spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée
 - Repris en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

Code de la section : (3)

95512052052

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	<u>Unités</u> <u>déter-</u> <u>minantes</u>	Nombre de périodes
Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes	(2) (5) ESST	(6) 9551 12 UZISZ	901	(2) X	216
Techniques et pratiques esthétiques complémentaires		83210802152	805	X	74
Stage: Esthéticien(ne) social(e)	ESST	95512202152	2805 901	X	200
Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)	ESSQ	9581 20 02252	, 805 901		10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	500
B) nombre de périodes professeur (2)	330

	B) nombre de périodes professeur (2) 330
8.	Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :
	Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)
9.	Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :
	Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
10.	Réservé au Service d'inspection :
	a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
	b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u> :
	ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
	En cas de décision négative, motivation de cette dernière :
Dat	0 6 JUIL. 2006 Signature: Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER: au 01.03.98

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'esthéticien(ne) de développer des compétences techniques, sociales et relationnelles complémentaires dans l'exercice de sa profession dans des milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,..., en vue de mieux satisfaire les besoins de ces institutions et en tenant compte des spécificités de ces institutions.

Cette section vise plus particulièrement à permettre à l'esthéticien(ne) de proposer des soins esthétiques en adéquation avec l'état des bénéficiaires en vue d'améliorer leur bien-être, et qui privilégient la relation avec ces personnes.

MODALITES DE CAPITALISATION

Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes

216 périodes

Techniques et pratiques esthétiques complémentaires

74 périodes

Stage: Esthéticien(ne) social(e)

200 périodes

Epreuve intégrée de la section : Esthéticien(ne) social(e)

10 périodes

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature₁(2): 13 juin 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION RELATIONNELLE, SOCIALE ET EDUCATION A LA SANTE POUR LES PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES

CODE DE L'U.F. (3)	95511202152	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	901
--------------------	-------------	-------------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil s	supérieur (1)	
Technique	О	Technique	0	
Economique	O	Economique	0	
Paramédical	. 0	Paramédical	0	
Social	O	Social	0	
Pédagogique	О	Pédagogique	О	
Agricole	0	Agricole	0	
Maritime	0	Maritime	О	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours :

Repris en annexe n° 4..... de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 95511202152 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 901

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	Classement du (des)	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Psychologie, relations humaines et communication	CT	В	80
Organisation socioprofessionnelle	CT	В	30
Déontologie et éthique	CT	В	20
Biologie orientée, hygiène et éducation à la santé	CT	В	44
2. Part d'autonomie		P	42
		Total des périodes	216

ν

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

ignature :

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

0 6 JUIL 2006

J. LEONARD

Administrateur pédagogique

Date:

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, professionnel des milieux du bien-être⁽¹⁾ d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux en vue d'intervenir dans différents milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

Elle vise notamment à permettre à l'étudiant dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire et dans les limites de ses compétences professionnelles :

- de prendre en compte les besoins relationnels et psychologiques des personnes recourant à ses services :
- de communiquer avec les différents intervenants ;
- d'appréhender ces milieux professionnels, notamment en matière de législation et de règles de fonctionnement ;
- de mener une réflexion éthique et de discerner l'étendue et les limites de ses attributions dans le respect des règles déontologiques des milieux concernés ;
- d'acquérir des notions en biologie, hygiène et éducation à la santé.
- (1) Par « métiers du bien-être », on entend les métiers qui visent à améliorer le bien-être des personnes, tels que coiffeur, esthéticien, pédicure, ...

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités des métiers du bien-être,

- faire une synthèse du texte;
- analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
- émettre un commentaire personnel.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

Certificat de qualification de « Coiffeur(euse) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

Certificat de qualification de « Pédicurie-podologie » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

Certificat de pédicurie médicale spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

En lien avec des situations professionnelles dans différents milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...où il sera amené à travailler, l'étudiant sera capable :

en « Psychologie, Relations humaines et communication »

à partir de mises en situation, dans la perspective d'adapter ses comportements professionnels et de dégager des interventions appropriées au public visé :

- de tenir compte des besoins psychologiques des bénéficiaires à partir de notions de psychologie du développement, de construction de l'identité et de l'image de soi ;
- de repérer des comportements engendrés par la maladie, la souffrance, la perte d'autonomie, la marginalisation, le placement, l'incarcération, l'approche de la mort et le deuil, ...;
- de développer des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- de définir les caractéristiques d'une relation d'aide en identifiant ses propres mécanismes de communication ;
- de distinguer la communication verbale et non-verbale et de prendre conscience des aspects relationnels (« senti-vécu ») de certaines situations spécifiques à leur profession (par exemple, le toucher, le dialogue corporel,...);
- d'explorer son propre cadre de référence et de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre d'une relation et de la communication ;
- de différencier ses références de celles du bénéficiaire ;
- de se situer dans la relation à l'autre ;
- de distinguer observation et interprétation et de transmettre ses observations à d'autres intervenants (famille, équipe de travail, institution...).

en « Organisation socioprofessionnelle »

- de situer la place et le rôle des différents cadres institutionnels ;
- de décrire l'organisation et le fonctionnement des différentes institutions;
- de situer son travail dans le cadre du projet de l'institution;
- d'utiliser différentes terminologies en usage dans les institutions (abréviations, termes techniques, etc.);

• de décrire et d'expliciter les principes de base de la législation en vigueur dans l'exercice de sa profession (statut, responsabilité civile, sécurité sociale,...);

en « Déontologie et Ethique »

- d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle et de les utiliser dans des mises en situation, notamment le respect du secret professionnel, du devoir de discrétion, et le respect des limites de sa profession;
- de réfléchir à la dimension éthique de sa pratique professionnelle dans les milieux concernés;

en « Biologie orientée, hygiène et éducation à la santé »

à partir des notions de base du fonctionnement des différents systèmes du corps humain, dans la perspective de dégager des interventions appropriées au public visé :

- d'identifier des troubles courants de la santé et des pathologies fréquemment rencontrées dans ces milieux ;
- d'établir le lien entre d'une part des effets secondaires de traitements médicaux sur le physique des bénéficiaires et d'autre part la dégradation de l'image de soi qui en résulte ;
- de mettre en évidence l'influence du fonctionnement/dysfonctionnement de ces systèmes sur la pratique des métiers du bien-être et vice-versa;
- de décrire et d'expliciter les règles d'hygiène et de sécurité appropriés ;
- d'utiliser la terminologie en usage dans le milieu hospitalier;
- d'identifier les principes de base de l'éducation à la santé : alimentation, hygiène de vie,

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une situation donnée visant l'amélioration du bien-être des personnes, l'étudiant sera capable :

- de décrire l'organisation et le fonctionnement du milieu de travail en tenant compte d'éléments de la législation en vigueur ;
- de situer son rôle professionnel en fonction d'autres intervenants et des besoins du bénéficiaire ;
- d'identifier et d'expliquer des attitudes ou des comportements de la personne qui, face à sa situation (maladie, perte d'autonomie, marginalisation,...) recourt à ses services ;
- de proposer une intervention visant à améliorer la relation avec la personne et son bienêtre et de justifier cette intervention en référence à des notions de psychologie, relations humaines, communication, déontologie et santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la finesse d'observation de la situation;
- la pertinence de la proposition d'intervention;
- l'apport d'un élément de réflexion éthique ;
- l'utilisation adéquate de la terminologie du milieu professionnel.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Pour le cours de « Psychologie, Relations humaines et communication », le chargé de cours sera un enseignant.

Pour les autres cours, le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-4003/2 1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La	présente	demande	émane	du	réseau	:
----	----	----------	---------	-------	----	--------	---

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2): 13 juin 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

TECHNIQUES ET PRATIQUES ESTHETIQUES COMPLEMENTAIRES

CODE DE L'U.F. (3) 832108 U2152

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

805

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1

de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº 2

de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement o	le l'unité de	formation de l'enseignem	ent supérieur	
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	О	Technique	О	
Economique	О	Economique	О	
Paramédical	О	Paramédical	О	
Social	О	Social	О	
Pédagogique	О	Pédagogique	О	
Agricole	О	Agricole	О	
Maritime	О	Maritime	0	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE 8321 08 V 21 S 21	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805
---------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	Classement du (des)	Code U	Nombre de périodes
		(2) (5)	(2) (6)	(2)
Techniques esthétiques		CT	В	12
Pratiques esthétiques		PP	L	48
2. Part d'autonomie			P	14
			Total des périodes	74

ν

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u>:

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

0 6 JUIL. 2008

Date :

-Signature :

J. LEONARD

Administrateur pédagogique

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'esthéticien(ne) d'adapter ses savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux en matière de techniques et de pratiques esthétiques en vue d'intervenir dans différents milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ♦ A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités d'un(e) esthéticien(ne),
 - faire une synthèse du texte ;
 - analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
 - émettre un commentaire personnel;
- Réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Pratiques esthétiques », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

- ◆ En lien avec des situations professionnelles dans différents milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ... où il sera amené à travailler,
- en fonction des troubles ou des pathologies rencontrées et des indications sur l'état du bénéficiaire et/ou son environnement,
- dans le cadre des compétences d'une esthéticienne sociale et en s'y limitant,

l'étudiant sera capable :

en « Techniques esthétiques »

- de concevoir un soin esthétique adapté et de planifier son travail;
- d'expliquer des techniques spécifiques :
 - drainage lymphatique,
 - camouflage,
 - dermopigmentation,
 - épilation définitive,
 - modelage et soin de face,

en identifiant les produits et le matériel appropriés;

- d'identifier les produits hypoallergéniques et cosmétologiques ;
- de répertorier les soins esthétiques déconseillés ou interdits (contre-indications absolues et relatives).

en « Pratiques esthétiques »

en utilisant les produits et le matériel appropriés, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité,

- de réaliser :
 - des soins : visage, pieds et mains,
 - un drainage lymphatique,
 - des modelages : assis, de face, relaxant corps et visage, par digitopression,
 - des camouflages,
 - des maquillages : « bonne mine », correctif ;
- de réaliser :
 - un coup de peigne,
 - une pose de perruque;
- de donner des conseils et des explications en matière de produits, de soins esthétiques, d'artifice, de maquillage, de « relooking »,... en adoptant un langage clair et approprié.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ de situations données visant l'amélioration du bien-être de personnes dans le cadre d'institutions telles que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,... l'étudiant sera capable :

- de sélectionner un soin esthétique adapté à l'état du bénéficiaire et/ou à la pathologie rencontrée ;
- de réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité;
- de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rigueur dans la réalisation du soin esthétique,
- le degré de pertinence dans la justification de ses choix.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-4003/3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1	.]	La	pré	sente	C	lemande	émane	du	réseau	:
---	-----	----	-----	-------	---	---------	-------	----	--------	---

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot

Date et signature (2): 13 juin 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

STAGE:

ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)....

CODE DE L'U.F. (3)	955122 U21 SD	CODE DU DOMAINE	901
CODE DE L' 0.1. (3)	33311 880 21 32	DE FORMATION (4)	\$95

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

(2) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de	l'unité de	formation de l'enseignem	ent supérieur	
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	О	Technique	О	
Economique	o	Economique	О	
Paramédical	o	Paramédical	О	
Social	О	Social	О	
Pédagogique	О	Pédagogique	О	
Agricole	0	Agricole	О	
Maritime	О	Maritime	О	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel: O (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)
- 8. Programme:

8.1. Etudiant

Repris en annexe nº

4 de 2 page(s)

(2)

(2)

(2)

8.2. Chargé de cours 9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF/STAGE: au 01.03.98

CODE DE L'U.F. (3)	955122 U21 521	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	805 gol
0022222011(5)	33018202132	DE FORMATION (4)	361

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant: (2) 200 périodes.....

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants (1) (2)
PP	0	30

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

0 6 JUIL. 2006

Date :

Signature:

J. LEONARD

Administrateur pédagogique

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'esthéticien(ne), au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels différents tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...

- de se situer face aux réalités de la vie professionnelle en développant les savoirs, savoir-faire et savoir faire comportementaux adaptés à la fonction d'esthéticien(ne) social(e);
- de s'intégrer dans une équipe de travail pluridisciplinaire.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ♦ A la lecture d'un texte (de 3 à 5 pages) relatif au champ d'activités d'un(e) esthéticien(ne),
 - faire une synthèse du texte;
 - analyser des actes techniques et pratiques en lien avec sa spécialité ou son expérience professionnelle ;
 - émettre un commentaire personnel;
- Réaliser un soin esthétique en utilisant les produits et le matériel adéquat.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ou de promotion sociale

PROGRAMME

Programme pour l'étudiant

- ♦ Au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ...
- ♦ dans le souci du bien-être de la personne,

l'étudiant sera capable :

- de respecter le contenu du contrat de stage ;
- d'observer et d'expliquer certaines situations rencontrées ;
- de déterminer les modalités pratiques des soins esthétiques proposés (contacts avec les bénéficiaires, rendez-vous, mise en place du matériel, choix des produits);
- de mettre en œuvre ses acquis théoriques et pratiques en matière de soins esthétiques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité;
- de donner des conseils, des explications en matière de produits, de soins esthétiques, d'artifice, de maquillage ;
- de s'adapter aux exigences du métier en respectant les règles en vigueur dans les différents services ou institutions (horaire, rythme de travail, limites de sa fonction, hygiène et sécurité, etc.);
- de développer une capacité relationnelle et des attitudes qui favorisent la communication avec les bénéficiaires, l'entourage et les interlocuteurs professionnels ;
- de respecter la déontologie du métier, en particulier le secret professionnel, le devoir de discrétion ;
- d'élaborer un rapport de stage et de préparer son évaluation personnelle et globale avec l'aide du chargé de cours.

Programme pour le chargé de cours

Le chargé de cours devra:

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage et participer à l'élaboration du contrat de stage ;
- gérer le suivi du stage ;
- superviser l'étudiant :
 - en l'aidant à évaluer son travail par rapport aux objectifs du stage ;
 - en améliorant sa compréhension du milieu professionnel, des relations entre les différents intervenants et des attitudes des bénéficiaires ;
 - en favorisant l'acquisition de comportements adéquats ;
- évaluer les savoir-faire et savoir-faire comportementaux de l'étudiant dans les activités de stage.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au travers de stages dans au moins deux milieux professionnels différents tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues,...:

- de se situer dans une équipe de travail pluridisciplinaire ;
- d'établir une relation d'aide en tenant compte de l'état physique ou psychologique du bénéficiaire et/ou de ses attentes ;
- d'organiser et de réaliser des soins esthétiques en fonction de l'état du bénéficiaire et /ou de ses attentes, dans le respect des règles de base d'hygiène et de sécurité, ainsi que dans le respect de la déontologie et dans les limites de ses compétences ;
- de présenter dans un rapport écrit des activités effectuées et l'évolution des stages réalisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de la relation établie avec les bénéficiaires et l'environnement professionnel ;
- le degré de pertinence des soins esthétiques proposés.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-4003/4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION EPREUVE INTEGREE

1. La présente demande émane du réseau	1.	La	présente	demande	émane	du	réseau	:
--	----	----	----------	---------	-------	----	--------	---

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot

Date et signature (2): 13 juin 2006

The Act

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)

CODE DE L'ILE (3)	95512002252	CODE DU DOMAINE	805 981
CODE BE L C.P. (3)	95 37 20 6 2 2 0 2	DE FORMATION (4)	.885 YOL

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de

de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

c (1) transition

(1) qualification

du degré :

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classem	ent de l'unité d	le formation de l'enseignem	ent supérieur
Proposition de cla	assement (1)	Classement du Cons	eil supérieur (1)
Technique	0	Technique	О
Economique	О	Economique	0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	0	Social	0
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0
Maritime	О	Maritime	О

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6.	Caractère occupationnel:	$\mathbf{O}(1)$	oui	\bullet (1)	non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

3 de 1 page(s)

(2)

8. Programme:

8.1. Etudiant

Repris en annexe nº

de 1 page(s)

(2)

8.2. Chargé de cours9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

de 1 page(s)

(2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de 1 page(s)

5

(2)

D 8 BIS/UF/E.I.: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	95 51 20 U 22 S2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	805-991
--------------------	------------------	-------------------------------------	---------

1	1.	Horaire	minimum	de l	'unité	de	formation	:

Code U

11.1. Etudiant: (2) 10 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	Classement	Code U	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants
	(2)	(2)	(1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	7.5	0	5
Epreuve intégrée de la section	86	0	5

Total des périodes:

10

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réservé au Service d'inspection:

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

0 6 JUIL. 2006

Date:

Signature:

J. LEONARD

Administrateur pédagogian

D 8 BIS/UF/E.I.: au 01.03.98

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a intégré des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux indispensables à l'exercice de la profession d'esthéticien(ne) social(e).

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME

Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- à partir d'une situation concrète qu'un(e) esthéticien(ne) social(e) pourrait rencontrer dans une institution telle que hôpital, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centre d'accueil de jour, résidence-service, service d'aide et de soins aux personnes, maison de quartier, espace « bien-être », milieu carcéral, association de protection des femmes battues,..., choisie par lui et avalisée par le chargé de cours,
- au travers d'un travail écrit ayant pour objet l'amélioration du bien-être d'une personne dans le cadre des compétences d'un(e) esthéticien(ne) social(e),
- de relever, dans l'état du bénéficiaire et dans son environnement, les éléments pertinents en relation avec son intervention : description de la personne (trouble, pathologie, ...), description de l'institution, ...;
- de décrire les attitudes et/ou comportements à adopter pour favoriser la relation avec le bénéficiaire ;
- de proposer un soin esthétique adapté à son état et d'en évaluer l'impact sur son bienêtre ;
- de définir son rôle et les limites de son intervention ;
- de préparer un exposé oral basé sur le travail écrit réalisé.

Programme pour le chargé de cours

Le chargé de cours devra :

- évaluer et avaliser le projet de travail de l'étudiant ;
- préciser les critères d'évaluation à l'étudiant ;
- conseiller et guider l'étudiant dans la préparation de son travail écrit et de sa présentation orale ;
- susciter chez l'étudiant la réflexion critique et la mise en place de liens entre la situation analysée et des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux propres à la profession d'esthéticien(ne) social(e).

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un travail écrit ayant pour objet l'amélioration du bien-être d'une personne dans le cadre d'une institution telle que hôpital, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centre d'accueil de jour, résidence-service, service d'aide et de soins aux personnes, maison de quartier, espace « bien-être », milieu carcéral, association de protection des femmes battues,...

- de décrire le bénéficiaire et son environnement en relevant les éléments pertinents en relation avec son intervention ;
- de décrire les attitudes et/ou comportements à adopter pour favoriser la relation avec le bénéficiaire ;
- de proposer un soin esthétique adapté à l'état de la personne et d'en évaluer l'impact sur son bien-être ;
- de définir son rôle et les limites de son intervention ;
- de justifier oralement ses choix sur les divers aspects de son intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la clarté, la précision et la justesse de sa présentation écrite et orale,
- le degré de pertinence de ses propositions.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

ESTHETICIEN(NE) SOCIAL(E)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Type form.								
Niveau								
Intitulé régime 2	Néant		Néant	Néant	Néant		Néant	
Code dom. form.								
Cirso								
Intitulé régime 1 provisoire	Formation complémentaire technique et sociale pour esthéticiens(nes)	Formation relationnelle et sociale pour les professionnels participant à l'amélioration du bien-être des personnes	Eléments de relations humaines et de communication pour esthéticiens(nes)	Initiation à l'organisation socioprofessionnelle de l'esthéticien(ne)	Initiation à l'organisation socioprofessionnelle pour les	professionnels participant à l'amélioration du bien-être des	Techniques esthétiques	d'esthéticiens(nes) et mise en pratique
Code dom. form.			901	001	901		805	
Code régime 1 provisoire	955120S20S1	945100S20S1	955121U21S1	035011U21S1	945101U21S1		832108U21S1	
Intitulé régime 1 provisoire	Esthéticien(ne) social(e)		Formation relationnelle, sociale et éducation à la santé pour les professionnels	tion du			Techniques et pratiques	
Code dom. form.			901				805	
Code régime provisoire	955120S20S2		955112U21S2				832108U21S2	

955122U21S2	901	955122U21S2 901 Stage: Esthéticien(ne)	955122U21S1	901	955122U21S1 901 Stage: Formation	 Néant	
		social(e)			complémentaire technique et		 -
				-	sociale pour esthéticiens(nes)		
			945102U21S1	901	901 Stage: Formation relationnelle et	Néant	
					sociale pour les professionnels		
					participant à l'amélioration du		
					bien-être des personnes		
955120U22S2	901	Epreuve intégrée de la	955120U22S1	901	Epreuve intégrée: Formation	Néant	
		section: Esthéticien(ne)			complémentaire technique et		
		social(e)	•		sociale pour esthéticiens(nes)		